

## RAPPORT DE MAJORITÉ DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant:

**Pétition pour un 13e salaire pour les travailleuses et travailleurs agricoles (2455 signatures)**

La commission des pétitions, composée de Mesdames Verena Berseth-Hadeg, Martine Fiora-Guttman (qui remplace de Christine Chevalley), Florence Golaz, Susanne Jungclaus Delarze, Lise Peters et de Messieurs Jean-Robert Aebi, André Chatelain (qui remplace Marianne Savary), Gregory Devaud, José Durussel, Michel Miéville (qui remplace Pierre-André Pernoud), Philippe Reymond et Nicolas Rochat (qui remplace André Marendaz), présidée par Monsieur Jérôme Christen, s'est réunie le 10 mars 2010.

Mesdames Christine Chevalley, Marianne Savary, Claudine Wyssa et MM. André Marendaz, Pierre-André Pernoud étaient excusés.

Nous remercions Madame Juliette Müller, secrétaire de la commission, pour ses excellentes notes de séance.

### **Introduction**

Les travailleurs agricoles sont au bénéfice d'un contrat type de travail (CTT) et sont soumis à la loi sur le travail LTr. Malgré cette réglementation, leur situation est difficile. La pétition demande l'instauration d'un 13<sup>ème</sup> salaire obligatoire lié au CTT pour les travailleurs dans l'agriculture vaudoise.

### **Audition des pétitionnaires**

M. Philippe Sauvin et Mme Justine Détraz, de l'Autre syndicat exposent la situation. En Suisse il y a environ 30-35'000 travailleurs agricoles (5-8000 personnes sans autorisation de séjour selon estimations fédérales), sur territoire vaudois environ 4600 travailleurs réguliers.

Un travailleur agricole effectue un travail pénible, l'horaire selon CTT peut aller jusqu'à 52 heures hebdomadaires dans une exploitation avec bétail et jusqu'à 50 heures hebdomadaire sans bétail, les semaines ont donc souvent 5 jours et demi. Le contrat type de travail vaudois est un des moins précarisant de Suisse, mais la comparaison avec d'autres branches, notamment travail non qualifié dans le bâtiment, montre que les conditions ne sont pas satisfaisantes. Le salaire médian suisse est de 5823.- Fr, la CTT a fixé un minimum de 3300.- Fr mensuel (x12).

Le 13<sup>ème</sup> salaire obligatoire serait une forme de reconnaissance pour les travailleurs pour leur contribution à l'excellente qualité des produits agricoles suisses et à la réputation de l'agriculture suisse. La démarche menée par AGORA (association des groupements et organisations romands de

l'agriculture) visant un 13<sup>ème</sup> salaire dans l'agriculture au niveau romand n'a pas abouti, l'USP n'entre pas en matière.

### **Audition de Monsieur Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi SDE/DFIRE**

Monsieur Piccand expose l'historique du CTT. Le document a été établi pour la première fois en 2000 en collaboration entre le SDE, Prometerre (association vaudoise de promotion des métiers de la terre) et le syndicat UNIA. Le CTT est mis à jour chaque année. Le 13<sup>ème</sup> salaire n'y a pas été intégré, le salaire minimum ayant été considéré comme acceptable, puisque plus élevé que dans d'autres cantons.

Le représentant du SDE reconnaît que le salaire mensuel minimum dans l'agriculture est bas par rapport au salaire pratiqué dans d'autres branches, mais il s'agit de tenir compte de la compétitivité de l'agriculture vaudoise dans le contexte de concurrence intercantonale. Tout est dans l'équilibre entre les salaires trop faibles générant des assistés sociaux et les salaires élevés tuant l'entreprise.

### **Délibérations de la commission**

La commission constate, en premier lieu, que la situation de l'agriculture tant vaudoise que nationale est difficile.

Toutefois, on ne peut être indifférent quant aux montants arrêtés dans le CTT. Même en tenant compte de prestations en nature parfois offertes, la situation de ces travailleurs est précaire. Ils travaillent 50-52 heures par semaine et ne gagnent pas suffisamment pour en vivre.

L'instauration d'un 13<sup>ème</sup> salaire dans l'agriculture n'est pas la seule solution, une augmentation du revenu annuel (divisé par 12) serait une alternative.

Un salaire décent pour les travailleurs et un revenu correct pour l'exploitant passe nécessairement par " un juste prix " pour les produits issus des terres agricoles vaudoises.

La majorité de la commission pense que le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat permettra de faire le point de la situation et cas échéant de relancer des négociations (CTT).

**Ainsi, par 8 voix favorables, 7 voix contre et 0 abstention, la commission recommande la prise en considération de la pétition et son renvoi au Conseil d'Etat.**

Ollon, le 29 avril 2010.

La rapportrice :  
(Signé) *Susanne Jungclaus Delarze*